

**Mémoire au Comité spécial sur la  
réforme électorale  
de la Chambre des communes**

**Quebec Community Groups Network**

Le 3 octobre 2016  
Montréal

**Le QCGN craint que le gouvernement du Canada n'ait pas offert aux Canadiens un système électoral précis sur lequel il peut tenir une consultation.** La recommandation du système électoral à présenter a été déléguée au Comité et la décision du système à adopter relève du gouvernement. Les membres du Comité comprennent sans aucun doute la complexité des divers systèmes qui sont soumis à leur examen et la nature ésotérique de la question. En fait, jusqu'à maintenant, les débats du Comité ont été dominés par des spécialistes, expression employée au sens large pour inclure des experts techniques, de même que des personnes et des groupes qui manifestent un intérêt constant pour les systèmes électoraux et qui sont spécialisés dans ce domaine. Cela n'a rien d'étonnant puisqu'il démarre avec une feuille vierge et, en réalité, le Comité a pour mandat d'entendre le témoignage d'experts.

Sans un système précis à examiner et une bonne compréhension de la façon dont ce système influera sur leurs intérêts et sera une amélioration par rapport à notre mode majoritaire uninominal à un tour, nos membres et la collectivité ont manifesté peu d'intérêt pour cette discussion, situation constatée à la grandeur du pays par des observateurs objectifs. En fait, à la fin d'août, moins de 20 % des Canadiens savaient que le gouvernement fédéral les consultait à propos des modifications à apporter à notre système électoral<sup>1</sup>. Certains ont qualifié cette indifférence d'apathie, mais nous jugeons qu'elle est caractéristique de la tentative de faire intervenir la population canadienne sur une question large, technique et mal définie, et qui n'a pas réussi à toucher la plupart des gens. Nous ne croyons pas que les raisons de la réforme électorale ont été clairement démontrées au Canadien moyen, pas plus que les raisons pour lesquelles il s'agit d'une question urgente.

Le QCGN ne dirait pas que la communication actuelle sur la réforme électorale par le Comité ou d'autres est une consultation, dont le point de départ est une proposition concrète à débattre. On parvient à un consensus – un accord général, mais non parfait, relativement à un système particulier – grâce à une discussion bien informée. Nous pourrions rappeler (voir le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*), l'importance de la clarté pour parvenir à un consensus. Suffisamment de renseignements doivent être présentés de manière accessible au Canadien moyen, en formulant les raisons du changement, le pour et le contre – notamment à l'intention des collectivités marginalisées et minoritaires – d'un système proposé, de même qu'en offrant un espace propice à une discussion ouverte avec le gouvernement, qui cherche de toute évidence à apporter des modifications.

**Le QCGN est contre le vote obligatoire.** Le droit de vote est un droit garanti par la Charte et non une obligation. L'idée que l'État oblige un citoyen à exercer un droit va à l'encontre de notre héritage démocratique. Toute atteinte de l'État aux libertés et aux droits inhérents risque de se répercuter de manière injuste et négative sur les populations marginalisées et minoritaires. Notre but collectif devrait consister à créer un électorat qui est engagé, qui prend des décisions éclairées et dont la participation active à notre système démocratique est normative.

---

<sup>1</sup> *Saying Public Consultations Aren't Enough, Majority (55%) of Canadians Want Referendum on Electoral Reform*, communiqué d'Ipsos, 31 août 2016, <http://www.ipsos-na.com/news-polls/pressrelease.aspx?id=7355>, consulté le 21 septembre 2016.

**Le QCGN est pour le vote électronique si – de façon objective – l'intégrité du vote est égale ou supérieure à celle du système actuel.** Il existe un lien intuitif entre le vote électronique et le fait de rendre le vote plus accessible; donc, il s'agit peut-être d'un outil qui permettrait d'accroître les taux de participation. Toutefois, nous devons être attentifs afin de ne pas traiter le vote électronique comme une panacée. Outre le niveau de sécurité qui permet de maintenir l'intégrité du vote, les électeurs devront avoir un accès pratiquement équivalent à une connexion Internet haute vitesse fiable, un appareil pour voter et un niveau suffisant de connaissances en informatique.

**L'éducation est la clé de la participation des jeunes.** Le QCGN fait bon accueil aux discussions du Comité sur la participation des jeunes. Nous avons pris bonne note du témoignage des experts qui déplorent le manque de compréhension du système gouvernemental canadien et nous ne nourrissons pas l'illusion que cet analphabétisme démocratique ne s'étend pas aux autres ordres de gouvernement. Nous recommandons que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces et les territoires, élabore un cours obligatoire d'éducation à la citoyenneté pour les enfants canadiens de la 4<sup>e</sup> secondaire (11<sup>e</sup> année). Après avoir terminé ce cours, les élèves seraient inscrits et auraient le droit de voter aux premières élections suivant l'année de leur 18<sup>e</sup> anniversaire. Nous sommes d'avis que ce serait une étape positive pour faire participer les jeunes, créer un électorat engagé, qui prend des décisions éclairées et dont la participation active à notre système démocratique est normative.

**Le pivot de l'efficacité et de la légitimité, de la participation des citoyens, de l'accessibilité, de l'inclusivité et de l'intégrité du système est la représentation locale, directement redevable envers un électorat défini de manière géographique.** Les districts électoraux doivent être gérables tant du point de vue géographique que démographique. Le QCGN demeure sceptique à propos des districts plurinominaux, qui sembleraient être bien plus vastes – en termes démographiques – que les circonscriptions actuelles. La voix des populations minoritaires est diluée lorsque la population des districts s'accroît; c'est une expérience que le Québec anglophone continue de vivre directement. Cette dilution réduit la capacité des communautés minoritaires de faire reconnaître et de défendre leurs intérêts. Il s'ensuit une aliénation et un désengagement du système politique.

### **Principes généraux de la réforme électorale**

***Efficacité et légitimité :*** Comme aucune mesure n'est proposée, le QCGN ne recommandera pas un système particulier. Or, en général, nous favoriserions des réformes sur le fonctionnement de la Chambre, en commençant par celles que renfermait la version originale du projet de loi sur la réforme de l'honorable Michael Chong au cours de la dernière législature. La volonté démocratique des Canadiens doit s'exprimer par l'intermédiaire de leurs députés, en prenant des décisions selon leur bon jugement. Notre système n'a pas été conçu pour être dirigé par des décrets émanant de l'organe exécutif du gouvernement. Cela n'est pas un bon signe de savoir, comme un témoin l'a expliqué au Comité, qu'un nombre étonnant d'électeurs ont cru qu'ils votaient directement pour un premier ministre lors des dernières élections. Une réforme est nécessaire et elle devrait débiter à la Chambre.

Nous constatons que certains systèmes soumis à l'examen, comme la *représentation proportionnelle mixte* et la *représentation proportionnelle à scrutin de liste*, confèrent plus de pouvoirs aux partis politiques. La représentation proportionnelle à scrutin de liste crée deux catégories de députés : une où les députés sont redevables envers la circonscription et l'autre où ils le sont possiblement envers le parti. On ne sait pas exactement comment le fait d'accorder plus de pouvoirs aux partis sert le mieux les intérêts des populations minoritaires ou marginalisées. Des experts affirment que ces systèmes produisent des partis spécialisés qui font valoir des intérêts spéciaux, obligeant la constitution de gouvernements de coalition et le partage du pouvoir, ce qui accroît l'efficacité et la légitimité du système.

À titre de communauté de langue officielle en situation minoritaire à la convergence de l'unité nationale, le QCGN constate que notre pays est établi sur les principes de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement, et qu'il repose sur un compromis constant, nécessitant souvent la prise de décisions difficiles et impopulaires. Et nous sommes un pays composé de nombreuses nations, certaines étant officiellement reconnues, d'autres pas. Peut-être que l'un des points forts de notre système actuel vient du fait qu'il dissuade la constitution de partis régionaux et d'intérêts spéciaux et qu'il favorise les partis qui peuvent obtenir un appui généralisé de l'ensemble du Canada sur un large éventail de questions. Nos principaux partis politiques sont des organisations prêtes à gouverner. En raison de sa répartition géographique, de son histoire et de sa diversité, le Canada est un pays où l'unité nationale sera toujours une préoccupation. Nous avons besoin d'institutions qui unifient notre identité et nos aspirations communes et non qui accentuent les différences.

**Engagement :** Nous attardons-nous trop à la participation des électeurs? Certaines personnes croient que le faible taux de participation des électeurs amoindrit la légitimité des institutions démocratiques, ce qui est un argument invoqué, comme par hasard, par les personnes qui souhaitent abolir les commissions scolaires au Québec. Mais il s'agit d'un chemin cahoteux, qui nous amène à nous poser des questions troublantes. Quel taux de participation des électeurs est nécessaire pour assurer la légitimité d'un gouvernement? Qu'arrive-t-il si le taux de participation est inférieur au seuil? Les décisions d'un gouvernement sont-elles plus légitimes parce qu'il a obtenu le soutien d'un plus grand nombre d'électeurs? Est-ce que les tribunaux devraient tenir compte de cette question lorsqu'ils se prononcent sur des textes législatifs?

Le taux de participation des électeurs est une mesure trop facile à prendre. L'efficacité d'une démocratie est mesurée de manière subjective et objective et de grands concepts, comme l'« engagement », ne sont pas faciles à définir. Notre forme de gouvernement est bien plus que des chiffres; si nous revenons au *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, « la démocratie [...] signifie davantage que la simple règle de la majorité ».

Quel « équilibre de l'engagement » aimerions-nous atteindre dans notre système confédéré? Les questions qui touchent les Canadiens au quotidien, dont l'éducation, la santé, l'emploi, l'administration de la justice, les services municipaux, ne sont pas des domaines de compétence fédérale. Est-il réaliste

de supposer que la population canadienne aura le temps et l'énergie nécessaires pour « s'engager » envers le processus politique fédéral encore plus qu'elle le fait actuellement? Certains ont fait des commentaires sur le retrait général du gouvernement fédéral du domaine public au cours des dix dernières années; cette tendance pourrait s'inverser sous le gouvernement actuel. S'il y a des hauts et des bas de la participation du gouvernement fédéral à la vie des Canadiens ordinaires, ne devrions-nous pas nous attendre à ce que cette situation se reflète dans les niveaux d'engagement politique?

Enfin, nous sommes très mal à l'aise face à l'idée des « possibilités d'inclure les groupes sous-représentés dans le processus politique » [TRADUCTION]. La diversité du Parlement actuel est sans précédent et ne se limite pas au gouvernement en place. Elle est l'aboutissement du travail des partis, sans ingérence législative ou réglementaire. Voilà pourquoi ce sont des progrès que l'on peut véritablement qualifier de systématiques et transformateurs, de la meilleure forme qui soit et des changements les plus durables. Le défi que toute autre approche doit relever est la nécessité de définir l'adjectif « sous-représenté ». Le mandat du Comité précise ceci : « les femmes, les peuples autochtones, les jeunes, les aînés, les Canadiens ayant un handicap, les nouveaux Canadiens et les résidents des collectivités rurales et éloignées ». Un bon nombre de groupes ne figurent pas sur cette liste, notamment les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

Selon notre expérience, la présence de Québécois anglophones à la Chambre ne garantit pas que les intérêts de la communauté seront entendus, pris en compte et protégés. Les députés – dans tout système actuellement en place ou proposé – doivent collaborer dans un réseau social complexe, qui impose ses propres normes et attentes. Qui plus est, pour continuer de réussir, les députés doivent s'adresser à un auditoire large et faire preuve de prudence afin d'éviter d'être étiquetés de voix de la « minorité », surtout s'il s'agit d'une minorité impopulaire...

Par conséquent, nous jugeons que le fait d'imposer des « possibilités » pour les groupes sous-représentés n'offre aucun avantage et que cela comporte un risque majeur.

## **Conclusion**

Il existe une différence entre une discussion et une consultation. Une consultation cherche à obtenir des conseils – une question sur un sujet particulier – dans le but d'atténuer un préjudice, de tenir compte de besoins et, grâce à un processus dialectique, espérer parvenir à une solution finale correspondant aux intérêts de toutes les parties. Une discussion est plus large, elle cherche à parvenir – mais pas nécessairement – à une décision grâce à un échange ouvert d'idées. Une consultation réussie donne des résultats concrets; une discussion fructueuse est davantage ouverte, moins axée sur les résultats, plus centrée sur le processus. Nous n'avons pas obtenu de raisons fondées sur des données probantes qui expliqueraient pourquoi notre système électoral devrait changer. On ne nous a fourni aucun modèle proposé.

Par conséquent, nous sommes d’avis que la présente est une discussion sur des principes généraux et non une consultation sur la réforme électorale. Nous sommes impatients de présenter au gouvernement la réponse de notre communauté aux changements à apporter à notre système électoral, quand il y aura une proposition précise sur la table. Nous attendons les résultats d’une étude sur les répercussions juridiques – qui n’a pas été commandée par le gouvernement, mais par la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada – sur les effets de la réforme électorale sur nos communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nul doute que cette étude nous aidera à établir le cadre de notre analyse sur les résultats de ces discussions.

Le chemin menant à l’augmentation de la participation des Canadiens aux élections fédérales n’est pas tracé par la coercition, mais bien par l’inspiration et par un comportement correspondant à nos valeurs. La façon d’y parvenir est une question de transformation par l’éducation et mise sur l’engagement des jeunes. La création et le maintien d’une société qui connaît bien la politique est une responsabilité fondamentale de toute démocratie.

Nous ferons en sorte que la population continue de s’intéresser et de s’engager si elle croit que ses députés – qu’elle a élus – ont une possibilité raisonnable de participer véritablement à la discussion nationale et de prendre des décisions fondées sur les valeurs à partir de données probantes. Le cynisme de l’électorat que certains observateurs ont ressenti est directement lié au fait que le Parlement ne fonctionne pas comme il a été conçu pour le faire; le pouvoir est trop concentré et non contrôlé dans les mains de l’organe exécutif. Il ne s’agit pas d’une question de style, mais bien d’une question systémique, et la Chambre peut la régler sans réforme électorale.

*Le QCGN est un organisme sans but lucratif réunissant 50 organisations communautaires de l’ensemble du Québec qui cherchent à répondre aux besoins des communautés minoritaires anglophones du Canada, que nous appelons collectivement la communauté anglophone du Québec. Plus d’un million de personnes – soit la moitié de tous les Canadiens vivant dans une communauté de langue officielle en situation minoritaire – sont des Québécois anglophones.*